

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 166

présenté par
Mme Huillier

ARTICLE 56

À l'alinéa 43, supprimer les mots :

« et le second alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 25.